

123 enfants SARL

2 rue Jules Simon - 35 000 - RENNES

Capital de 7700 € - RCS 453 070 898

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille vingt cinq,

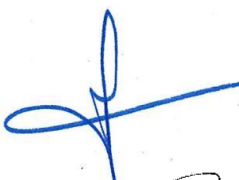
Le 31 DECEMBRE à 10 heures,

Les actionnaires de la Société **123 enfants** se sont réunis, sur convocation du gérant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Pouvoirs pour formalités.

La présidence est assurée par Monsieur Eric Persin, Associé.

La Présidence constate que les actionnaires suivants sont présents ou représentés :

IDENTITE DE L'ASSOCIE	SIGNATURES
Madame Valérie Meriau, Née le 17/05/1970	 
Monsieur Eric Persin Né le 25/12/1958	

Monsieur Le Président fait observer que 100% des actionnaires sont présents et que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, il ouvre la séance

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 16 rue de Rouvran 56370 LE Tour DU PARC, à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier les statuts à l'ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL et de modifier la mention par :

« Le siège social est fixé au 16 rue de Rouvran 56370 LE TOUR DU PARC »

Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

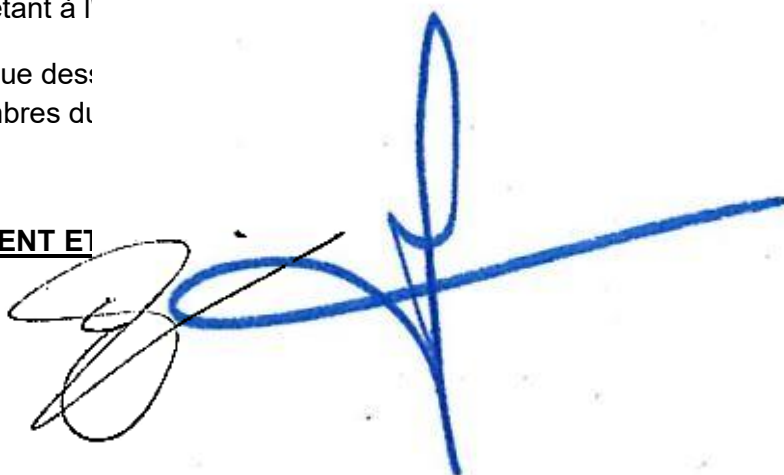
Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'

De tout ce que des:
par les membres du

ture, a été signé

LE PRESIDENT E



VALERIE MERIAU

